République Française
Département LOIRET
Commune de Lorris

Compte rendu de séance

Séance du 12 Mars 2020

L'an 2020 et le 12 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MARTIN Valérie, Maire.

Présents : Mme MARTIN Valérie, Maire, Mmes : CHEVALLIER Maryvonne, ESTANG Pierrette, GERVAIS Corinne, MAILLET Josette, PERRET Karine, REBOUX Yolande, TINSEAU Annick, TROUPILLON Christiane, MM : BAKAES Gérald, COUTENCEAU Michel, LACOMBE Robert, LEGOUT Christophe, MARTIN Jean-Pierre, NOLLET Claude, ORGERET Jean-Marc, RAFFARD Jérôme, TROUPILLON Daniel

Excusé ayant donné procuration : M. BESNARD Romain à Mme REBOUX Yolande
Excusée : Mme BILGER Nicole
Absents : Mme CREMERIEUX Isabelle, M. BEZARD Didier

A été nommé secrétaire : M. ORGERET Jean-Marc

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 22
- Présents : 18

Date de la convocation : 05/03/2020
Date d'affichage : 05/03/2020

- Réponses aux questions orales posées par les Conseillers Municipaux lors de la dernière séance
- Énoncé des pouvoirs et des mandataires
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance : unanimité

• BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019

Madame le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière, pour l'année 2019.
Les résultats de l'exercice 2019, tels qu'ils apparaissent dans le bilan du Compte de Gestion sont identiques au Compte Administratif.
Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Trésorière de Châtillon-Coligny avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le Compte de Gestion de l'exercice 2019, dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif de la même année.

- **BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Madame le Maire donne la parole à Madame MAILLET, quitte momentanément la séance et ne prend donc pas part au vote.
Madame MAILLET présente, sous la présidence de Madame Pierrette ESTANG, le compte administratif 2019 et précise que celui-ci va être voté par chapitre.
Les comptes ont été examinés par les membres de la commission des finances. Ils ont été définitivement arrêtés et présentent les résultats suivants :

Fonctionnement :

- Excédent 2018 reporté	1 024 377,00 €
- Dépenses 2019	3 095 661,85 €
- Recettes 2019	4 594 620,99 €
- Excédent de clôture 2019	**1 498 959,14 €**

Investissement

- Excédent 2018 reporté	144 034,11 €
- RAR dépenses	308 105,02 €
- Dépenses 2019	1 683 081,66 €
- RAR recettes	0 €
- Recettes 2019	886 724,12 €
- Déficit de clôture 2019	**796 357,54 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (17 voix pour, 2 abstentions : Madame REBOUX - Monsieur BESNARD) d'ADOPTER le compte administratif de l'exercice 2019.

- **BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Madame MAILLET présente l'affectation du résultat 2019.
Il est proposé au Conseil Municipal, d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Le Maire :
. **Rappelle** que le compte administratif du budget principal fait apparaître :
- Un excédent de fonctionnement de 1 498 959,14 €
- Un déficit d'investissement de 796 357,54 €

. **Indique** que la section de fonctionnement dégage un résultat global à affecter de **702 601,60 €**

. **Indique** que la section d'investissement présente un besoin de financement global **de 796 357,54 €**
Comprenant le solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement **(308 105,02 €)** et le déficit d'investissement **(488 252,52 €)**

. **Propose** d'affecter le résultat global de la manière suivante :

488 252,52 € en excédent d'investissement reporté (compte 001 en dépenses)
796 357,54 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068 en recettes) destinés à financer le besoin net de la section d'investissement
702 601,60 € d'excédent de fonctionnement reporté (compte 002)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (17 voix pour, 2 abstentions : Madame REBOUX et Monsieur BESNARD) d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal.

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Madame le Maire propose à l'assemblée, malgré la baisse de la D.G.F., de ne pas modifier les taux pour l'année 2020.
Les services de l'État n'ayant pas envoyé l'état 1259 sur lequel figure les bases fiscales, le produit fiscal attendu ne peut pas être calculé. Il sera communiqué à l'assemblée dès que les éléments seront en notre possession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation : **15,56 %**
- Foncier bâti : **21,04 %**
- Foncier non bâti : **70,46 %**

et charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

- **BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2020**

Madame MAILLET présente le projet de budget Primitif 2020 par chapitre qui s'équilibre ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	4 162 423 €
Dépenses et recettes d'investissement :	2 452 944,02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (17 voix pour, deux contre : Madame REBOUX et Monsieur BESNARD) d'approuver le budget primitif.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2020**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur TROUPILLON qui indique que dans le cadre de la préparation du budget 2020, l'enveloppe globale attribuée aux associations est de 40 000 €. Il précise qu'au moment où la note synthétique a été envoyée toutes les demandes de subventions n'étaient pas parvenues en Mairie. Il ajoute que s'il advenait que le montant des demandes soit supérieur à la somme proposée, il serait toujours temps de proposer à l'assemblée une modification de l'enveloppe.

Madame REBOUX demande si cette somme tient compte du COCAL.

Madame le Maire répond que cette enveloppe tient bien compte de la subvention au COCAL pour les médiévales, soit une prévision de 11 000 € pour la commune et 2 000 € si le Département ne verse rien. La commission « sport et associations » examinera les montants alloués à chaque association, dès lors que celles-ci auront formulé leur demande.

Les élus devront voter les montants individuels par association dès que la commission aura statué (pour information, les conseillers municipaux membres du bureau d'une association ne peuvent pas prendre part au vote pour l'attribution de la subvention à cette même association).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver l'enveloppe de 40 000 € de subvention pour les associations.

- **BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Madame le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière, pour l'année 2019, figurant sur le compte de gestion. Les chiffres sont en tous points identiques à ceux du compte administratif détaillé ci-dessous.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (17 voix pour, 2 abstentions : Madame REBOUX et Monsieur BESNARD) d'approuver le compte de gestion 2019

- **BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Madame MAILLET présente, sous la présidence de Madame Pierrette ESTANG, le compte administratif au Conseil Municipal, qui doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire.

Madame le Maire, comme la réglementation le prévoit, quitte momentanément la séance et ne prend donc pas part au vote.

Les comptes ont été examinés par les membres de la commission des finances. Ils ont été définitivement arrêtés et présentent les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Excédent 2018 reporté	201 622,71 €
- Dépenses 2019	123 349,26 €
- Recettes 2019	253 044,14 €
- Excédent de clôture 2019	**331 317,59 €**

Section d'investissement

Excédent 2018 reporté	371 065,79 €
- RAR dépenses	120 021,04 €
- Dépenses 2019	80 565,19 €
- RAR recettes	0 €
- Recettes 2019	107 179,68 €
- Excédent de clôture 2019	**277 659,24 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (17 voix pour, 2 contre : Madame REBOUX et Monsieur BESNARD) d'approuver le compte administratif

- **BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Madame MAILLET rappelle que conformément aux dispositions de la comptabilité M 49, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation. Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire du budget annexe d'assainissement qui s'élève à la somme de 331 317,59 €, comme suit :

- Au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) : **331 317,59 €**

- Au compte 001 (résultat d'investissement reporté) **277 659,24 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (17 voix pour et 2 voix contre : Madame REBOUX et Monsieur BESNARD) d'approuver l'affectation du résultat.

- **BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020**

Madame MAILLET présente le projet de budget primitif 2020 du service assainissement qui s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes d'exploitation :	468 649,82 €
Dépenses et recettes d'investissement :	384 838,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité (17 voix pour et 2 voix contre : Madame REBOUX et Monsieur BESNARD) d'approuver le budget primitif.

- **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire rappelle que chaque année, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions.
Dans le cadre de la promotion interne, le Centre de Gestion va examiner les dossiers afférents. Il convient de créer les postes correspondants. Un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe en remplacement d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe , un poste d'ingénieur en remplacement d'un poste de technicien principal de 1ère classe, un poste d'adjoint technique en remplacement d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, deux postes de rédacteur en remplacement de deux postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe, un poste d'ingénieur principal hors classe en remplacement d'un poste d'ingénieur principal, deux postes d'agent de maîtrise en remplacement d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe. Les postes d'origine seront supprimés à réception de l'avis du Centre de Gestion.
Madame le Maire ajoute que cela ne veut pas dire que tous les dossiers seront acceptés. Cela peut mettre plusieurs années ; il s'agit pour les agents d'être au maximum de leur grade pour la retraite.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs comme sus-évoquée

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CREDIT AGRICOLE - RESTAURATION DE L'ORGUE**

Madame le Maire indique qu'une subvention peut être obtenue au titre du Mécénat auprès du Crédit Agricole pour les travaux de restauration de l'orgue de l'Église Notre Dame. Il convient d'autoriser Madame le Maire à envoyer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à adresser un dossier de subvention auprès du Crédit Agricole et de signer toutes les pièces afférentes.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRRITORIALE - PETR PAYS GATINAIS**

Madame le Maire indique qu'une demande de subvention peut être faite auprès du pays Gâtinais via le Conseil régional de la Région Centre Val de Loire pour un certain nombre de projets communaux : 20 % pour le City Stade, 20 % pour la création d'une salle de tennis couverte ainsi que la création d'un chemin piéton et d'une voie douce avec un ralentisseur. Il convient d'autoriser Madame le Maire à envoyer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents.
Madame le Maire ajoute que le Département va octroyer à la commune une subvention de 50% pour le City Stade, soit 42 384 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à envoyer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents afférents.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS - COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS**

Madame le Maire indique qu'une demande de subvention peut être faite auprès de la communauté de communes dans le cadre des fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.
Elle donne la liste des dossiers qui seront envoyés mais précise que cela ne veut pas dire qu'ils seront tous retenus.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à adresser une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et à signer tous les documents afférents.

- **AIRE DE CAMPING CAR - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GAL (Groupement d'Action Locale) LEADER - PITHIVERAIS et GATINAIS**

Madame le Maire indique qu'une subvention peut être demandée auprès du GAL (Groupement d'Action Locale) LEADER – PITHIVERAIS et GATINAIS pour la borne medium onix d'un montant de 10 694,25 € HT - 12 833, 10 € TTC.
Pour ce faire, il convient que le conseil municipal approuve le projet et son plan de financement, valide la demande d'aide financière y compris celle du programme LEADER et qu'il donne à Madame le Maire l'autorisation et la validation pour signer tous les documents relatifs à la demande de subvention.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à adresser une demande de subvention auprès du GAL pour un montant de 10 694,25 € HT et à signer tous les documents afférents.

QUESTIONS DIVERSES

LOTISSEMENT LE TERRIER – ATTRIBUTION DU MARCHE

Madame le Maire indique qu'une consultation a été lancée afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de VRD et de viabilisation d'un lot à bâtir pour le Lotissement le Terrier.
Les élus réunis le 19 février dernier, suite au rapport du Maître d'œuvre, ont attribué le marché à la société TP VAUVELLE qui est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 98 481,25 € HT soit 118 177,50 € TTC.

INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal l'Assemblée l'a autorisée à envoyer un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme Advenir pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Madame le Maire précise, suite à la question posée par Monsieur BESNARD lors du dernier conseil, que l'entretien est gratuit la 1ère année, ensuite il faut prévoir 800 € HT d'entretien par an.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame ESTANG remercie Monsieur TROUPILLON qui a fait le nécessaire Boulevard C.Renard. Il répond qu'il sait être réactif.

Monsieur NOLLET indique que lors du Conseil Municipal du 6 février 2020, c'est lui qui a précisé, concernant la modification du périmètre de l'emprise foncière de la MAPHA, que « cela allait permettre de supprimer l'ancienne clôture » et non Monsieur COUTENCEAU.

Madame PERRET remercie Madame le Maire pour ces 6 années passées ensemble et ajoute qu'elle leur a appris énormément de choses. Monsieur ORGERET et Monsieur LEGOUT font de même.

Monsieur TROUPILLON indique que c'était son premier mandat et ajoute qu'il pense que le suivant sera aussi bien.

Avant de lever la séance, Madame le Maire tient à remercier tous les élus qui, en fin de mandat, sont toujours présents aux séances du conseil municipal. Elle ajoute « je vous remercie tous pour ces 6 années, c'était une super expérience pour moi, j'ai adoré. C'est très prenant. J'ai donné le meilleur de moi-même. Durant les séances du Conseil Municipal tout le monde pouvait poser des questions, il n'y a pas de dictature autour de cette table.
Merci à Valérie, DGS, qui nous a accompagnés toutes ces années.
Et merci au public qui a été présent.

La séance levée à: 21 H 00

Le Maire

MAIRIE DE LORRIS (Loiret)

Valérie MARTIN